

# ***Politiques en faveur du développement durable***

## ***J J : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE***



***La direction des hôtels MINOS COLLECTION, situés à Rethymno, Crète, dans le cadre de ses actions de gestion et de protection de l'environnement, ayant comme ligne directrice la fourniture de services de haute qualité dans un cadre durable pour elle-même et pour l'environnement, a formulé la politique suivante pour la protection de l'environnement.***

### ***Hotels et sa direction s'engagent à. :***

- ✓ se conformer à toute exigence législative ou autre à laquelle ses activités sont soumises et qui concerne ses aspects environnementaux
- ✓ évaluer l'impact environnemental de ses activités dans le but de réduire ou d'éliminer tout impact négatif et les émissions totales de gaz à effet de serre qui en résultent
- ✓ agir par tous les moyens possibles pour protéger l'environnement, prévenir la pollution et protéger la biodiversité
- ✓ s'efforcer, en fixant des objectifs, d'améliorer continuellement l'environnement et de réduire l'empreinte énergétique de l'hôtel.

### ***Sur la base de ces engagements, l'hôtel vise à :***

- ☞ mener des actions pour économiser l'énergie, réduire la consommation d'eau, limiter l'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement, gérer correctement les eaux usées produites et réduire et gérer correctement les déchets solides produits.
- ☞ coopérer avec d'autres organismes compétents en vue de préserver la beauté naturelle et de protéger la faune, la flore et la biodiversité locales.
- ☞ la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire appropriées dans le cadre des actions susmentionnées.
- ☞ l'information de toutes les parties prenantes avec lesquelles l'entreprise coopère et/ou est associée sur les actions environnementales menées par l'entreprise afin de les sensibiliser et de les impliquer.
- ☞ la formation et la sensibilisation de son personnel en vue de sa participation active au système de gestion environnementale.
- ☞ l'information des clients sur les actions environnementales en vue d'encourager leur participation active.

***Le système de gestion de l'environnement permet d'atteindre les objectifs stratégiques susmentionnés en définissant des objectifs spécifiques et mesurables, en surveillant régulièrement les paramètres environnementaux, en contrôlant les résultats des interventions, en examinant les résultats du système et en révisant les objectifs en vue de les améliorer.***

***Le personnel à tous les niveaux de l'entreprise est conscient de la politique environnementale de l'entreprise et est tenu de contribuer à son développement.***

***de l'entreprise et sont tenus de contribuer à sa mise en œuvre.***

***La direction de l'entreprise s'engage à soutenir la mise en œuvre de la politique.***

01/04/2024

---

La direction